

[Sur l'introduction du système métrique en Suisse]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **3 (1865)**

Heft 34

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-178137>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

fortune, fournit périodiquement aux élèves de la 1^{ère} classe du Collège cantonal l'occasion de déployer leurs talents et leur activité dans le domaine des lettres, en offrant immédiatement à leurs efforts la récompense souvent lente à venir. Ainsi la prédilection de nos enfants pour le poète qui sait si bien les comprendre et les aimer n'est que l'acquiescement d'une dette sacrée, celle de la reconnaissance que le fils doit à son père.

Pardonnez-moi, Monsieur, de m'être laissé entraîner si loin. Elève moi-même, puis ami de J.-J. Porchat, il m'est doux de m'occuper de lui et de calmer ainsi les regrets que me cause sa perte. Comme je ne doute pas que vous compreniez ces sentiments, j'ose compter sur votre indulgence, et vous prie, Monsieur, d'agréer les assurances de ma parfaite considération. C. d. I. H.



Nous revenons aujourd'hui sur une question que nous avons traitée plusieurs fois déjà dans les colonnes du *Conteur*, l'introduction du système métrique en Suisse. On se rappelle qu'à la suite du pétitionnement général qui eût lieu l'année dernière, l'Assemblée générale renvoya l'affaire au Conseil fédéral pour examen approfondi. Cette autorité consulta à ce sujet les gouvernements cantonaux, le dépouillement des réponses et observations s'effectue en ce moment et il est très-probable que la question se présentera aux Chambres du mois de septembre prochain.

Comme nous l'avons dit déjà, deux idées sont en présence parmi ceux qui désirent l'adoption du système métrique; les uns veulent son introduction pleine et complète, à l'exclusion de nos mesures actuelles; d'autres, au contraire, voudraient qu'on tolérât officiellement l'emploi des mesures métriques pendant quelques années, pour éviter une transition trop longue.

Pour nous, nous ne pouvons que recommander la première marche, la seule à notre avis qui permette d'atteindre rapidement le but et surtout de l'atteindre réellement. Car la tolérance ne peut avoir pour effet que de produire une confiance regrettable qui, pour durer plusieurs années, n'en sera pas moins confusion.

Nous ne reviendrons pas ici longuement sur l'examen de cette question; qu'il nous suffise de faire observer que nous sommes déjà depuis longtemps sous le système de la tolérance *officieuse*; que les administrations de chemins de fer, plusieurs bureaux de ponts et chaussées font usage depuis longtemps du *mètre* et de ses *dérivés*; que l'administration postale elle-même pèse nos lettres en grammes et habille nos postillons en drap mesuré au centimètre. Les ouvriers charpentiers, menuisiers, tailleurs, etc., emploient le mètre de préférence au pied et il n'est pas un consommateur de vin

qui n'ait eu l'occasion de comparer le litre au pot.

L'expérience est donc faite et il serait inutile de la prolonger plus longtemps. Mais il faut, pour faciliter le changement, répandre dans nos écoles, la connaissance du système métrique et mettre à la portée de chacun un manuel simple et clair, qui fasse comprendre les avantages du nouveau système et les rapports de ses différentes parties avec notre système actuel.

L'un de nos collaborateurs, M. L. Pasche vient de faire paraître à Lausanne un petit volume intitulé: « Le système métrique des poids et mesures et ses rapports avec les poids et mesures suisses de 1851 » qui nous paraît remplir d'une manière complète les conditions que nous venons d'indiquer.

Après avoir exposé la nomenclature si simple du système métrique, M. Pasche donne des tableaux de réduction des mesures suisses en mesures métriques et vice versa et par un certain nombre d'exemples bien choisis, il fait voir comment peut s'effectuer la réduction dans tous les cas. L'auteur insiste particulièrement sur les avantages qui résultent du caractère décimal des mesures dites françaises; il montre les simplifications que les nombres décimaux apportent dans les calculs, en reprenant successivement, et avec beaucoup de détails, les mesures de longueur, de surface, de volume, etc.

L'auteur a eu soin de dire à ses lecteurs, non-seulement ce qu'il faut savoir, mais encore qu'elles sont les erreurs qu'il faut éviter, précisément parce qu'elles se font assez communément. C'est ainsi que l'on est souvent tenté de confondre le décimètre carré avec le dixième de mètre carré, le décimètre cube avec le dixième de mètre cube, etc. Un certain nombre de règles pratiques sur la mesure des surfaces, des volumes et des capacités, termine ce petit volume.

Ajoutons que le luxe typographique qui distingue cette publication, a pour effet de faire ressortir bien nettement toutes les divisions du sujet; pas de détails superflus, l'ordre et la concision sont des qualités qui contribueront à répandre cet ouvrage dans notre pays et à faciliter le changement de mesures que nous appelons de tous nos vœux. S. C.



Tous les fléaux qui peuvent désoler l'humanité, dit M. A. Villemot, dans le journal *Le Temps*, semblent, dans ces derniers temps, s'être donné un aimable rendez-vous. C'est le choléra en Egypte; un incendie en mer, qui a laissé à cinq cents créatures humaines le choix entre le feu et l'eau; puis, plus près de nous, des catastrophes de chemins de fer, des morts, des blessés, des membres broyés, des familles subitement anéanties; d'autres, plus lamentables, peut-être, pleurant sur le chemin transformé en chemin de bataille, des fils, des frères, des enfants, une mère chérie, une femme adorée.

Il faut du sang-froid pour regarder en face « ces calamités de la société moderne, » qui font triompher les demeurants des vieux âges. — Quelques esprits effarés demandent tout simplement la restauration des pataches, des coucous et des cochés. La statistique intervient, de son côté, et prétend nous démontrer que, « en moyenne, » les chemins de fer font moins de victimes que les diligences. C'est possible ; mais quand on a les deux jambes coupées, il faut un grand fonds de philosophie pour se consoler par « la moyenne. » — Les versions atténuantes ont toujours quelque chose de cruellement ironique. On nous dit que tel compartiment a été épargné ; que « seulement » une dame a eu le nez emporté par le choc. A côté des cadavres, un nez c'est peu de chose si vous voulez ; mais ce nez, insignifiant dans l'ensemble du désastre, a une grande signification peut-être dans la destinée d'une femme. Qui sait quels drames intimes peuvent être la conséquence d'un nez perdu à la bataille des chemins de fer. Voilà une femme belle et aimée : ôtez-lui son nez, un œil, mettez-lui une jambe de bois, et il est bien possible que toute son existence soit troublée. Vous aurez beau lui dire qu'elle est bien heureuse, et que les voyageurs du compartiment voisin ont été tués, elle n'appréciera pas son bonheur.

Il serait certainement d'un mauvais esprit d'encourager les sottes réactions qui tendraient à méconnaître les immenses bienfaits de la science et de l'industrie modernes ; mais il est bien permis de regretter que, en s'embarquant en chemin de fer, on ne soit pas sûr d'arriver tout entier à destination.

Ce que je trouve de plus triste, en cette affaire, c'est qu'il semble démontré que, à aucune époque, il n'y aura une sécurité sur les chemins de fer, et que la vie des voyageurs y sera toujours à la merci d'un incident ou d'un malentendu. Il faut donc forcément adopter les conclusions de la statistique et se confier « à la statistique. »

Au moins si notre vie est menacée, on pourrait bien nous épargner les vexations. Je me suis plaint il y a un mois des procédés du chemin de fer de la Porte-Maillot, qui me fait voyager en troisième classe quand j'ai pris un billet de première. — Depuis, j'ai encore vu qu'un voyageur qui avait usurpé une place de première avec un billet de seconde avait été condamné pour filouterie. — On ne me persuadera jamais que la Compagnie de la Porte-Maillot ait un droit qui m'est interdit.

Après avoir dit que le chemin de fer est une des plus glorieuses inventions du dix-neuvième siècle ; que cette locomotion est appelée à modifier l'aspect de la vieille Europe, ce n'est pas, je pense, une conclusion trop rigoureuse d'ajouter que l'autorité est tenue de protéger le voyageur qui, en l'état des choses, est un peu trop traité comme le colis.

Dans tous les cas, si quelques rétrogrades gémissent de cette infernale invention, ils trouveront peu d'écho parmi les aubergistes, les restaurateurs, les directeurs de théâtres, et en général tous ceux qui vivent du public. Nous sommes précisément dans la période de l'invasion ; il y a présentement à Paris autant de Prussiens, de Russes et d'Anglais qu'en 1814. Seulement, leurs allures sont plus pacifiques.

La Fête des Vignerons.

L'Observateur du Léman publié les lignes suivantes :

« Nous nous faisons un devoir de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques-unes des décisions prises par la police de la fête des Vignerons pour assurer le bon ordre et l'agrément des estrades.

Nous lisons dans les instructions données aux gardes des estrades, que leurs fonctions sont celles-ci :

Diriger et aider poliment au public à se placer.

Contrôler les numéros des places réservées.

Maintenir l'ordre, interdire les stationnements dans les couloirs, empêcher de passer d'une catégorie de places à l'autre en croisant les barrières.

Défendre rigoureusement de fumer, ainsi que d'ouvrir des parasols et parapluies.

Donner tous les renseignements demandés.

En cas d'indisposition, aider les personnes malades, prévenir si cela est nécessaire un médecin de service.

Veiller à ce que le service de restauration se fasse sans bruit et sans cris pendant la représentation.

Nos lectrices pourront se consoler en voyant qu'aucun genre de chapeaux n'est interdit, moyennant que la forme n'incommode pas le voisin.

Il y aura en Plan, en face de la propriété de M. Ch. Neyroud, banquier, un stationnement pour les chars, avec hangar et fontaine.

Un dit à l'entrée de la Tour, afin d'éviter tout encombrement de circulation en ville.

Les musiques de Berne, Zurich, Lausanne, Lucerne et Schwytz arriveront dimanche soir.

A leur arrivée, le grand drapeau de Genève, de 625 pieds carrés, flottera sur la tour de St-Martin.

Rien n'a été épargné pour procurer à nos visiteurs tout le confort possible ; il n'y a pas jusqu'aux indispensables *water-closets* qui ne soient à leur place sous les estrades et ailleurs, à proximité de la grande place.

Les danses auront lieu : place de l'Ancien Port, de l'Hôtel-de-Ville, des Trois Couronnes, rue d'Italie, en face M. Béraud. — A la Tour, devant la maison communale et maison Calame. — Au retour, au haut de la Croix-Blanche, à l'Etoile, aux Trois-Rois, à la Gare, au faubourg St-Antoine. »